

Mémento du Parent Délégué

Qui sont les parents délégués ?

Les parents délégués représentent et sont les porte-parole des parents de la classe. Ils font le lien entre l'École et les familles. Il y a deux parents délégués par classe.

Comment devenir parent délégué ?

Tout parent ayant un enfant depuis au moins un an à l'École alsacienne peut candidater pour le niveau de son ou ses enfants, en remplissant le formulaire envoyé par mail en juin.

Le comité des parents d'élèves, élu lors de l'assemblée générale de l'association des parents de l'École alsacienne, établit la liste des parents délégués en fonction :

- de la date d'arrivée des candidatures,
- des besoins de chaque classe,
- du respect du mémento des parents délégués, si le candidat a déjà réalisé un mandat les années précédentes.

Le rôle des parents délégués

- Ils sont un relais indispensable et un lien modérateur entre l'École et les familles.
- Ils exercent leur rôle dans un esprit de concertation, de discernement, d'apaisement et de discrétion.
- Interlocuteurs privilégiés des familles et des enseignants, ils accompagnent la vie de la classe tout au long de l'année.
- Leur rôle inclut aussi l'accueil et l'intégration des nouvelles familles.
- Ils parlent au nom de la classe, en mettant de côté leurs intérêts personnels, pour construire une relation de confiance entre enseignants et parents.
- Au début de l'année, ils établissent la liste de classe avec les informations que l'APEEA leur envoie : coordonnées des parents qui ont donné l'autorisation à l'École lors de l'inscription, et la diffusent uniquement à leur classe.
- Ils transmettent les messages aux familles toute l'année, en « CCI » (copie cachée) pour la discrétion et éviter les réponses à tous, en mettant en destinataire uniquement le co-parent délégué.
- Ils doivent rappeler aux parents qu'il est strictement interdit d'utiliser les e-mails de la classe à des fins personnelles : propositions commerciales, invitations à des vernissages, ...
- Ils ne doivent pas créer de groupes WhatsApp. Toutes les communications se font par mail.

Les responsabilités des parents délégués

• La prise de contact

Dès sa nomination, le parent délégué prend contact avec son co-parent délégué.

- En maternelle/primaire, ils se font connaître de l'ensemble des parents de la classe ainsi que de l'institutrice ou de l'instituteur de la classe et du ou de la conseiller(e) principal(e) d'éducation.
- Au Collège/Lycée, ils se font connaître du ou de la professeur(e) principal(e), du ou de la conseiller(e) principal(e) d'éducation, de l'adjoint(e) d'éducation et des délégué(e)s élèves de la classe.
- Ils contactent par mail tous les parents de la classe.
- Le parent délégué a pour rôle de favoriser au maximum l'intégration des nouvelles familles : il leur téléphonera dès les premières semaines et maintiendra avec elles un contact tout au long de l'année.
- Le parent délégué s'informe sur la vie de classe.
- Pour pouvoir renseigner le mieux possible les parents, il est en contact :
 - **En Maternelle/Primaire**, avec l'institutrice ou l'instituteur, le ou la conseiller(e) principal(e) d'éducation, l'adjoint(e) d'éducation.
 - **Au Collège/Lycée**, avec le ou la professeur(e) principal(e), le ou la conseiller(e) principal(e) d'éducation, l'adjoint(e) d'éducation. Ceci est particulièrement important lors de voyages, de remplacements de professeur(e)s ou d'événements particuliers...
- **La participation aux réunions**

Les parents délégués sont conviés par le comité de l'APEEA à différentes réunions :

- Une première réunion, en début d'année scolaire, en présence de la direction de l'École, pour présenter les responsabilités du parent délégué, les difficultés qu'il peut rencontrer et l'esprit dans lequel il convient de mener son rôle.
- Tout au long de l'année, des cafés de parents délégués sont organisés une fois par mois afin de faire le point sur l'année en cours.
- **La vie de classe au quotidien**
 - Ils se manifestent en cas d'événement grave : accident,...
 - En cas de problème concernant un élève en particulier, ils orientent la famille vers l'interlocuteur/trice qui, à l'École, peut le mieux résoudre le problème : instituteur ou institutrice, professeur(e), professeur(e) principal(e), psychologue, conseiller(e) principal(e) d'éducation, adjoint(e) d'éducation,...
 - En cas d'hésitation sur le choix de l'interlocuteur ou l'interlocutrice adéquat(e), le parent délégué prend contact avec son parent délégué de niveau ou tout autre membre du comité des parents.
 - Les parents n'interviennent pas sur les questions pédagogiques.

Spécificités au Collège/Lycée

- **Les conseils de classe et de bulletins**
 - Les parents délégués de classe assistent :
 - à la 2e partie des conseils de classe de mi-semestre ou mi-trimestre, mais pas au dernier conseil de classe de l'année,
 - à la totalité des conseils de bulletins de fin de semestre, trimestre ou d'année.
 - Cette participation est essentielle car elle permet un échange avec les professeurs sur la classe : niveau, ambiance, remarques,...
 - Ils contactent tous les parents de la classe pour préparer ces conseils en amont, en recueillant les éventuelles remarques ou questions des parents.

- Ils disposent parfois de peu de temps. C'est pourquoi il est fortement conseillé au parent délégué de prendre contact avec le ou la professeur(e) principal(e) avant la réunion, par téléphone ou en rendez-vous, pour évoquer les problèmes éventuels.
 - Pendant le conseil, leur rôle est de transmettre les préoccupations et remarques des parents.
 - Les échanges sont absolument confidentiels : lorsque les situations individuelles des élèves sont évoquées. Les situations individuelles doivent être évoquées à l'oral uniquement avec les parents concernés qui le souhaitent.
 - Le parent délégué intervient dans un esprit de coopération avec tous les autres participants.
 - Il s'agit de promouvoir un climat permettant un travail commun qui tend à l'épanouissement et au progrès des élèves.
 - Le tact est de rigueur.
 - Les témoignages de satisfaction et les critiques publiques sont à éviter.
- **Les comptes rendus des conseils de classe**
 - Ils rédigent un compte rendu des conseils de classe, **qu'ils doivent impérativement soumettre préalablement au ou à la professeur(e) principal(e) et au ou à la conseiller(e) principal(e) d'éducation, avant de l'envoyer aux parents.** Le ou la professeur(e) principal(e) et le ou la conseiller(e) principal(e) d'éducation peuvent y ajouter un complément éventuel.
 - En cas de désaccord, ils en discutent avec le membre de la direction présent lors de la réunion et le parent délégué de niveau.
 - Ils sont chargés de transmettre les comptes rendus à tous les parents de la classe ainsi qu'au parent délégué de niveau.

Spécificités en Maternelle/Primaire

- Ils se présentent aux institutrices ou instituteurs.
- Ils préparent et distribuent les listes de classe. Les coordonnées des élèves ne sont communiquées qu'après obtention d'un accord donné à l'École lors de l'inscription.
- Ils soutiennent les projets de classe : sorties, spectacles... en aidant à l'organisation et en étant le relais des familles.
- Ils aident l'institutrice ou l'instituteur à organiser l'accompagnement des sorties, tous les parents étant vivement encouragés à accompagner ces sorties.
- Ils rencontrent l'institutrice ou l'instituteur régulièrement pour lui proposer leur aide et lui faire part des remarques ou questions éventuelles des parents de la classe.
- Ils aident à la préparation des goûters de fête et des anniversaires.
- Ils coordonnent les initiatives des parents de la classe.
- Ils aident au relais des informations lors des classes de découvertes et prévoient un geste symbolique de remerciement (carte, boîte de chocolat...) à destination des accompagnant(e)s au retour.
- Ils coordonnent deux fois par an, Noël et fin d'année, les cagnottes facultatives des parents, destinées aux institutrices ou instituteurs, aux professeur(e)s spécialisés(e)s et aux personnels encadrants, en suivant la procédure indiquée par les vice-président(e)s de maternelle/primaire.
- Ils représentent leur classe aux rencontres organisées par le Directeur de maternelle/primaire pour les parents délégués.
- Ils organisent un pique-nique de fin d'année, dont la date est fixée par niveau et donnée début juin par les vice-président/es de maternelle/primaire, pour en faciliter l'organisation ; ils pensent à inviter les institutrices, instituteurs et professeur(e)s spécialisé(e)s.

Parent délégué de niveau

- Chaque niveau de classe a un parent délégué de niveau.
- Ils sont désignés par les membres du bureau de l'APEEA, après la constitution des listes des parents délégués.
- Ils sont responsables des parents délégués de toutes les classes d'un même niveau.
- Il est important que les parents délégués restent en contact avec les parents délégués de niveau. C'est l'interlocuteur privilégié des parents délégués, qui le contactent pour toute question, remarque, difficulté.
- Les parents délégués de classe peuvent également faire appel aux vice-présidents(e)s, au ou à la président(e) ou à tout membre du comité des parents d'élèves qui, compte tenu de leur expérience de l'École, peuvent les conseiller utilement et sont toujours à leur disposition.
- Le parent délégué de niveau organise au moins une réunion avec l'ensemble des parents délégués des classes de même niveau, synthétise les demandes et les questions communes.
- Cette réunion est organisée avant les vacances de Noël et au besoin, une fois par trimestre.
- Les comptes rendus de ces réunions de niveau sont envoyés aux vice-président(e)s de l'APEEA qui les présentent à la direction.

Quelques conseils pratiques

- Tous les membres et professeur(e)s de l'École sont joignables sur le type d'e-mail suivant : nomdefamille@ecole-alsacienne.org
- Les parents délégués organisent un dîner de classe, un « pot » ou autre, qui permet aux parents de faire connaissance dans un contexte agréable. Au Collège/Lycée, les parents ont peu d'occasions de se rencontrer et ces réunions informelles leur permettent d'échanger sur des sujets communs.
- Les parents délégués de niveau et les parents délégués du niveau peuvent organiser un dîner/pot de niveau, en général lorsqu'il n'y a pas d'ouverture de classe dans le niveau.